



13 E Bd Solférino 35000 Rennes
Tél : 02 99 84 15 16
accueil@urps-mk-bretagne.org

Déformations Crâniennes Positionnelles du Nourrisson

Recommandations de prise en charge en Kinésithérapie

**Lettre ouverte à l'attention des
Médecins Libéraux de Bretagne**

Docteur,

De nombreux Kinésithérapeutes Libéraux nous signalent être confrontés à des prises en charge de plus en plus tardives des Déformations Crâniennes Positionnelles (Plagiocéphalies, Brachycéphalie ...) du nourrisson ayant pour conséquence une perte de chance dans la récupération de ces déformations.

Dans ses recommandations du mois de Février 2020 *, **la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande de prescrire systematiquement des soins de Kinésithérapie** lorsque ces déformations crâniennes du nourrisson sont associées à un défaut de mobilité cervicale.

Dans ce cas, le prescripteur est invité à élaborer une ordonnance de type « **Rééducation neuromotrice d'une asymétrie posturale ...** ».

Il est à rappeler que les chances de normalisation de ces déformations sont plus importantes **quand le traitement est débuté précocement** (durant le premier mois de vie).

Vu les données scientifiques actuelles, **la HAS ne recommande pas l'Ostéopathie dans le cadre de la prise en charge initiale de ces pathologies**. Cependant, une approche ostéopathique peut être associée à la Kinésithérapie en deuxième intention dans le cadre d'une prise en charge pluriprofessionnelle.

Nous attirons votre attention sur le cas **particulier de prises en charge des patients par des Ostéopathes Non Professionnels de Santé (NPS)**. Ces professionnels à titre ne sont pas soumis au Code de la Santé Publique mais dépendent du Code du Commerce.

De ce fait, **les prises en charge de Nourrisson de moins de 6 mois par ces Professionnels NPS ne peuvent se faire que dans le cas où le Médecin a établi au préalable un certificat de non contre-indication médical à l'Ostéopathie**. (*Article 3 du Décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie ***).

Par conséquent, afin d'éviter toute perte de chance de normalisation de ces déformations, nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte ces recommandations et d'être vigilant quant à l'orientation de vos patients.

Veillez agréer, Docteur, nos sincères salutations.

Olivier DARTOIS
Président de l'URPS MKLB

(*) HAS (Prevention des déformations crâniennes positionnelles) Février 2020
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3151574/fr/prevention-des-deformations-craniennes-positionnelles-dcp-et-mort-inattendue-du-nourrisson

(**) Décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'Ostéopathie
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000462001/>